



Paris, le 1^{er} février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le C.N.E.Th aux Thermalies 2018

du 1^{er} au 4 février

Stand B 12 - Carrousel du Louvre

99, rue de Rivoli – Paris 1^{er}

Conférence grand public – Jeudi 1^{er} février à 18h en salle des conférences Actualités de la médecine thermale (Nouvelle convention et Fonds de dotation)

Acteur majeur des Thermalies, le Salon de l'eau et du bien-être, le **C.N.E.Th** (Conseil National des Etablissements Thermaux) **s'applique à faire découvrir les bienfaits de la médecine thermale aux visiteurs notamment** à travers différents ateliers pédagogiques quotidiens organisés au sein du secteur **Sources thermales France** et par la présence de **70** stations avec leurs professionnels du thermalisme, médecins et responsables de soins.

- **L'activité thermale toujours en progression**

En 2017, la hausse de la fréquentation des stations thermales françaises se poursuit et reste en bonne progression **avec plus de 1,8 % de hausse** et **600 500 curistes** accueillis. Le dynamisme de la filière thermale a permis de créer 900 emplois par an ces trois dernières années.

Les médecins portent aujourd'hui un regard plus positif sur le thermalisme, du fait notamment des résultats encourageants de la recherche thermale et de la campagne de communication « *la médecine thermale, efficace pour longtemps* ».

- **La médecine thermale**

Le 8 novembre dernier, le CNETH signait avec l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie) la **convention nationale thermale** qui organise les relations entre l'Assurance maladie et les Etablissements thermaux, prenant effet dès 2018 jusqu'en 2022.

Deux points clés de cette négociation sont à souligner.

- La **prise en charge pour la première fois de deux programmes dans le domaine de la prévention** : le *sevrage des psychotropes* et le *programme post-cancer du sein* proposé aux femmes en rémission complète. Le financement de ces deux programmes

sera pris en charge à 50 % et les soins thermaux délivrés dans ce cadre le seront au prorata de la durée du séjour. Il s'agit d'une avancée considérable qui prouve l'intérêt de la médecine thermale dans le domaine de la prévention.

- La mise en place d'une **Charte du Curiste** qui définira ses droits, mais aussi ses obligations et devoirs, complétée par une **enquête de satisfaction annuelle** désormais réalisée auprès des établissements thermaux.

La médecine thermale contribue à la prise en charge des affections chroniques, des addictions et peut accompagner le vieillissement.

La crénothérapie, ou soin par l'eau de source thermale est un élément complémentaire de l'éventail des propositions thérapeutiques, au même titre que la pharmacie ou la chirurgie.

La spécificité de la cure tient à son impact global sur la santé des malades. Elle a aussi des effets spécifiques liés aux mécanismes d'action des produits thermo-minéraux. Ces effets sont en rapport avec leur constitution physicochimique. Ils aboutissent à une stimulation de divers systèmes de l'organisme : notamment système de contrôle de la douleur, système anti-oxydatif, anti-stress, anti-inflammatoire, immuno-modulateur, métabolismes...

Par ailleurs, le séjour thermal favorise la démarche rééducative et éducative, participe au maintien du lien social. La médecine thermale le plus souvent contribue à améliorer les capacités fonctionnelles et la qualité de vie de malades porteurs d'affections chroniques incapacitantes et contribue à stabiliser les affections. Dans le cadre des troubles métaboliques, c'est sur la dimension de prévention de la morbi-mortalité qu'agit également la médecine thermale.

Les cures sont indiquées pour des maladies chroniques, face à des échecs, refus ou contre-indications thérapeutiques, en accompagnement d'un traitement classique ou en prévention de complications.

- **Des ateliers dédiés à l'offre thermale**

Pendant toute la durée du salon, des ateliers pédagogiques sont proposés afin d'informer les visiteurs sur la médecine thermale. Ils porteront sur les thématiques suivantes :

Stand du CNETh B 12

Jeudi 1^{er} février

- à 15h30 « **La douleur** », atelier animé par le Professeur Christian-François Roques, président du Conseil scientifique de l'AFRETH

Vendredi 2 février

- à 11h00 « **Les effets des cures thermales** », atelier animé par le Professeur Christian-François Roques

- à 15h30 « **La douleur** », atelier animé par le Professeur Christian-François Roques

Samedi 3 février

- à 11h00 « **Je pars en cure – modalités pratiques** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier, délégué général du CNETh

- à 15h30 « **Je pars en cure – modalités pratiques** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier

- **Les avancées de la recherche thermique**

Aujourd'hui, l'exploration des nouveaux champs de compétence et des nouveaux formats de cure prend une place croissante ; cette approche concerne **la prévention, la participation aux soins de suite, l'accompagnement du vieillissement, la participation à la production de données de santé publique.**

Les études cliniques qui illustrent le SMR (Service Médical Rendu) ou le SMER (Service Médico-Economique Rendu) par la cure thermique se poursuivent. A ce jour, **dix études ont été publiées** dans des revues internationales.

L'AFRETh (Association Française pour la Recherche Thermale), continue sa campagne de recherche et devrait présenter les résultats de plusieurs études en cours d'achèvement et/ou la publication est en cours. Depuis sa création en 2004, l'AFRETh a consacré 12 M€ à la recherche.

- **Le fonds de dotation « DEMAIN THERMALISME »**

La médecine thermique progresse, mais le nombre de médecins thermaux régresse ! Dans les cinq prochaines années, une **pénurie de 200 médecins thermaux menace**, ils sont aujourd'hui 850 à exercer dans les stations thermales.

Sur la base de ce constat, les acteurs du thermalisme créent le fonds de dotation pour la médecine thermique. Ouvert à tous, le fonds permettra ainsi, **d'étendre l'enseignement à un plus grand nombre de facultés de médecine et de renforcer la formation des médecins thermaux.**

Cette médecine naturelle doit continuer à **participer efficacement à la prévention ainsi qu'à la prise en charge des maladies chroniques** dont certaines constituent des enjeux majeurs de santé publique identifiés aujourd'hui ou susceptibles d'émerger dans les prochaines

décennies. L'Assurance Maladie a calculé que **20 millions de personnes** étaient concernées en 2015, soit **35 % de la population**.

Informations sur le site : www.demain-thermalisme.org

• Les investissements dans les stations thermales

Depuis plusieurs années, les stations thermales réalisent de nombreux investissements qui répondent aux objectifs de santé publique et attestent du dynamisme du secteur. Ils se répartissent entre les forages, la protection de la ressource, la rénovation et l'extension des thermes et des installations dédiées au bien-être, les équipements thermaux, l'hébergement...

Entre 2016 et 2021, le montant estimé des investissements des stations thermales s'élève à 825M€. La Compagnie Lebon termine la rénovation et l'extension des sites de Brides-les-Bains et Salins-les-Thermes pour un montant de 14M€ et a repris la station d'Allevard en Isère. Le groupe L'Oréal a acquis les Thermes de Saint-Gervais-les-Bains, et démarre un programme de rénovation de l'ordre de 4M€. France Thermes à Châtel-Guyon lance un chantier de 32M€ pour créer un resort thermal accompagné par la Caisse des Dépôts et Consignations. A Dax, le groupe Bérot a investi 4M€ dans la réfection des Thermes Jean Nouvel.

A l'horizon 2020, l'agglomération de Nancy inaugurera au cœur de la ville les anciens thermes fermés depuis un siècle qui deviendront le Grand Nancy Thermal.

• Le thermalisme français en quelques chiffres

- **90** stations thermales sont en activité sur le territoire français, **110** établissements thermaux.
- **770** sources en France, soit **20%** du capital thermal européen.
- **850** médecins thermaux exercent dans les stations thermales.
- Plus de **10** millions de journées de soins sont délivrées tous les ans par les établissements thermaux.
- **600 500** curistes ont séjourné en moyenne 18 jours dans les stations thermales françaises en 2017.
- **100 000** emplois directs, indirects ou induits dépendent du thermalisme.
- **1,100** milliard d'euros, c'est le volume d'activité généré chaque année par la filière thermale.
- **10% à 15%** du chiffre d'affaires annuel des exploitants est réinvesti.
- Ces dernières années, tous les établissements thermaux ont été rénovés et les stations thermales ont consenti d'importants investissements : **825** millions d'euros sont prévus d'ici 2021.
- Le PIB thermal représente plus de **520** millions d'euros dont 44% reviennent aux budgets publics au titre des prélèvements fiscaux et sociaux.
- Plus que jamais, le thermalisme est une source de richesse au service des territoires : **100** curistes supplémentaires génèrent en effet **6** emplois nouveaux.
- **71%** des communes thermales ont moins de 5000 habitants. Pour elles, souvent, l'activité thermale représente l'essentiel de leurs ressources.
- La part du thermalisme est seulement de **0,15 %** des dépenses de l'Assurance Maladie.

Créé en 2002 à la suite de la fusion des syndicats professionnels, le C.N.E.Th (Conseil National des Etablissements Thermaux) regroupe l'ensemble des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en concertation avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermale. Ses missions reposent sur la défense des intérêts des établissements thermaux auprès des différentes instances de l'Etat et de l'Assurance Maladie, sur la diffusion d'une information pédagogique pour faire connaître les atouts de cette médecine, tant auprès du grand public que de la communauté médicale,

et également sur la mise en oeuvre d'études pour évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu (SMR) des cures.

www.medecinethermale.fr

Contact presse

Agence Service Compris

Bertrand de Tilleul - +33 (0)6 10 34 60 46

bdetilleul@service-compris.com